

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX

http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de Pontificalis Romani INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

*Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)*

vendredi 15 juillet 2011

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>.

Abbé Méramo : Mgr Lefebvre trahi par les siens



L'abbé Méramo a été expulsé de la FSSPX par Mgr Fellay au printemps 2010, en raison de sa fidélité à Mgr Lefebvre. L'abbé dénonce l'éclipse de Mgr Lefebvre organisée par Mgr Fellay. L'abbé Méramo parle du pharisaïsme de Mgr Fellay.

Selon l'abbé Méramo, **le propriétaire des sermons de Mgr Lefebvre est Notre Seigneur Jésus-Christ**, et non pas la FSSPX ou Mgr Fellay :

« De quel droit de propriété Mgr Fellay s'arroge-t-il l'exclusivité des sermons de Mgr Lefebvre, si ni lui ni la Fraternité Saint-Pie X ne sont ses héritiers biologiques ? Si le Supérieur Général ou quelqu'un d'autre dans la Fraternité Saint Pie-X détient un testament en sa faveur, qu'il le montre et même s'il en était ainsi, ces prérogatives n'existeraient qu'en vue de la propagation et de la diffusion sans tergiverser de son témoignage et non de sa censure et de sa rétention, voire de sa mise aux tiroirs de l'oubli.

Les sermons et tout ce qu'a dit Mgr Lefebvre sont le patrimoine de l'Église et l'unique propriétaire en est Jésus-Christ. »

« Le fait d'empêcher aux fidèles d'avoir accès aux dénonciations de Mgr Lefebvre prouve, illustre et atteste les compromissions des responsables de cette censure avec la maçonnerie du Vatican ». Abbé Méramo

À l'occasion de l'attaque judiciaire de l'abbé de Cacqueray contre les Éditions Saint-Remi, coupables selon la FSSPX, d'avoir fait connaître 219 sermons publics de Mgr Lefebvre dans leur version intégrale, l'abbé Méramo a publié ce texte le 8 avril 2011.

Cette déclaration publique de l'abbé Méramo, qui avait la confiance de Mgr Lefebvre, pèse lourd, alors même que Mgr Fellay vient d'étendre sa censure en attaquant au pénal l'abbé Schoonbroodt auprès du Procureur du Roi de Belgique.

Début du texte de l'abbé Méramo :

Censuré et passé sous silence par les siens

Il y a des choses qui appellent la justice divine et qui remplissent d'indignation.

Comment est-il possible que Mgr Lefebvre soit censuré par les siens ? (ou ceux qui se proclament tels). Pourquoi Mgr Lefebvre devient objet de censure de la part du Supérieur Général ?

Qu'est-ce qui peut bien gêner ou incommoder Mgr Fellay ? Pourquoi la Fraternité interdit-elle la divulgation des sermons en général et plus particulièrement de l'un d'entre eux, diffusé par Max Barret, l'un des chauffeurs et confidents de Mgr Lefebvre ?

La Fraternité Saint Pie X devrait être la première à diffuser tous et chacun des sermons de Mgr Lefebvre et être reconnaissants à tous ceux qui collaborent à cette tâche, et à ne pas faire ce que font les ennemis de l'Église, en imposant la loi implacable du silence lorsque ce n'est pas celle du déshonneur.

Mgr Fellay manifeste l'embarras que suscite chez lui le sermon de Mgr Lefebvre en censurant sa publication et en évitant sa diffusion. Dans ce sermon Mgr Lefebvre dénonce la maçonnerie au sein du Vatican et de l'Église, les idées et les principes maçonniques qui ont forgé et inspiré le Concile Vatican II, en tant que grande charte des erreurs et des hérésies, de la révolution liturgico-doctrinale à l'intérieur même de l'Église opérée par voie hiérarchique sous couvert de « sainte obéissance ».

Mgr Lefebvre dénonce clairement l'alliance adultère entre la maçonnerie et le Vatican. Il en vient à signaler comme hypothèse valable (acceptable) et vraisemblable le fait que dès lors qu'un pape serait franc-maçon avant son élection, celle-ci deviendrait illégitime et invalide, car il serait excommunié. Autre chose serait que le Pape cesserait d'être tel pour être tombé dans l'hérésie et se trouverait être en conséquence excommunié.

Il est évident que toutes ces affirmations ne sont pas "politiquement correctes" et encore moins opportunes dans le cadre de tractations rallieuses avec les prélats ecclésiastiques officiels, qui représentent la loge maçonnique vaticane (ou ecclésiastique).

Le fait d'empêcher aux fidèles d'avoir accès aux dénonciations de Mgr Lefebvre prouve, illustre et atteste les compromissions des responsables de cette censure avec la maçonnerie du Vatican.

La Fraternité Saint Pie X se trouve non seulement financièrement mais aussi idéologiquement (du point de vue de la théologie et de la doctrine) aux mains des ennemis de l'Église qui l'ont infiltrée et accaparée. Si tout ce qui a été dit précédemment n'était pas avéré, on promouvrait et diffuserait tout ce qu'a affirmé Mgr Lefebvre et on ne lui imposerait pas (comme ils sont en train de le faire) un silence vil et traître.

De quel droit de propriété Mgr Fellay s'arroge-t-il l'exclusivité des sermons de Mgr Lefebvre, si ni lui ni la Fraternité Saint-Pie X ne sont ses héritiers biologiques ? Si le Supérieur Général ou quelqu'un d'autre dans la Fraternité Saint Pie-X détient un testament en sa faveur, qu'il le montre et même s'il en était ainsi, ces prérogatives n'existeraient qu'en vue de la propagation et de la diffusion sans tergiverser de son témoignage et non de sa censure et de sa rétention, voire de sa mise aux tiroirs de l'oubli.

Les sermons et tout ce qu'a dit Mgr Lefebvre sont le patrimoine de l'Église et l'unique propriétaire en est Jésus-Christ.

Cette interdiction éhontée, n'est rien d'autre que la manifestation d'un pharisaïsme de la part de ceux qui l'imposent.

Il est regrettable qu'aucun des membres de la Fraternité Saint-Pie X ne dise rien à ce sujet, et il est plus honteux encore qu'aucun des trois autres évêques ne se prononce pas non plus.

Le fait que 20 ans après la mort de Mgr Lefebvre rien n'ait été fait pour publier ses sermons est une preuve éclatante que ses propos n'intéressent pas beaucoup les supérieurs de la Fraternité Saint Pie X.

Il faut également se souvenir que si Mgr Lefebvre était bel et bien le fondateur de la Fraternité Saint Pie X, il n'en était pas membre pour autant, et j'en veux pour preuve le fait qu'il a toujours utilisé le cordon de sa congrégation, en tant que religieux des Pères du Saint Esprit, aussi la Fraternité Saint Pie X serait mal inspirée de s'arroger les droits de propriété sur ses propos pour les censurer et les réprimer.

Quelle contradiction pharisaïque que l'imposition du silence envers Mgr Lefebvre de la part de ses disciples à une époque où la liberté est tant vantée.

Il ne fait pas de doute que si l'Église est éclipsée, il n'y a rien d'étonnant à ce que l'un de ses plus fidèles serviteurs se trouve également éclipsé. Ce qui étonne en revanche est que ceux qui l'éclipsent sont ceux qui se disent ses successeurs les plus fidèles.

Abbé Basilio Méramo

Bogota, 8 Avril 2011

Fin du texte de l'abbé Méramo

Continuons le bon combat

La Rédaction de *Virgo-Maria*

Source originale en espagnol

MONS. LEFEBVRE ECLIPSADO

Censurado y silenciado por los suyos

Hay cosas que claman al cielo y que colman la indignación ¿Cómo es posible que Mons. Lefebvre sea censurado por los suyos (o que se dicen tales)? ¿Por qué se torna censurable Mons. Lefebvre para el Superior General? ¿Qué le molesta o le incomoda a Mons. Bernard Fellay? ¿Por qué la Fraternidad San Pio X prohíbe la divulgación de los sermones en general y particularmente de uno difundido por Max Barret, uno de los conductores y confidentes de Mons. Lefebvre?

La Fraternidad San Pio X debería ser la primera en difundir todos y cada uno de los sermones de Mons. Lefebvre y agradecer a quienes colaboran en esta labor, y no hacer lo que los enemigos de la Iglesia hacen, imponiendo la rígida ley del silencio cuando no del desprestigio.

Mons. Fellay muestra la molestia que le produce el sermón de Mons. Lefebvre censurando su publicación y evitando su difusión. En este sermón denuncia la masonería dentro del vaticano y la Iglesia, las ideas y principios masónicos que forjaron e inspiraron el concilio vaticano II, como carta magna de los errores y herejías, de la revolución litúrgico – doctrinal dentro de la misma Iglesia operada por vía de jerarquía y de “santa obediencia”.

Mons. Lefebvre denuncia claramente el contubernio entre la masonería y el vaticano. Llega a señalar como hipótesis válida (aceptable) y verosímil que si un papa antes de su elección es masón, se ilegitima e invalida su elección, pues está excomulgado. O que dejaría de serlo por caer en herejía y en consecuencia quedaría excomulgado.

Es evidente que estas afirmaciones no son “políticamente correctas” y mucho menos oportunas si se está en tratativas claudicantes con los prelados eclesiásticos oficiales, que son logia masónica vaticana (o eclesisastica).

El hecho de impedir que los fieles tengan acceso a las denuncias de Mons. Lefebvre evidencia, muestra y comprueba el compromiso de los responsables de esta censura con la masonería vaticana.

La Fraternidad San Pio X esta no solo financiera sino ideológicamente (teología y doctrina) en manos de los enemigos de la Iglesia que la han infiltrado, la han copado. Si lo anterior no fuera cierto, se promovería y divulgaría todo lo que Mons. Lefebvre afirmó y no le impondrían (como lo están haciendo) el vil y traidor silencio.

Con que derecho de propiedad se arroga Mons. Fellay la exclusividad de los sermones de Mons. Lefebvre, si ni el ni la Fraternidad San Pio X son herederos carnales. Si el Superior General o alguien en la Fraternidad San Pio X tiene un testamento en su favor que lo muestre, y aun así, ese poder seria para propagar y difundir sin tergiversaciones su testimonio y no para censurarlo y reprimirlo, o meterlo en el cajón del olvido.

Los sermones y todo lo que dijo Mons. Lefebvre son patrimonio de la Iglesia y el único dueño es Jesucristo.

Esta prohibición petulante, no es nada más que una muestra de fariseísmo por parte de aquellos que la inflingen.

Es una lastima que ninguno de los miembros de la Fraternidad San Pio X diga nada al respecto, y es mas vergonzoso aun que ninguno de los otros 3 obispos tampoco se pronuncie.

El hecho que 20 años después de fallecido Mons. Lefebvre no se hiciera nada por publicar sus sermones, es una clara evidencia que no le interesa mucho a los superiores de la Fraternidad San Pio X lo que el dijo.

Conviene además recordar que si bien Mons. Lefebvre fue el fundador de La Fraternidad San Pio X, el no era miembro de ella, y como prueba esta el hecho que el siempre uso el cordón de su congregación, como religioso que era de los Padres del Espíritu Santo, luego mal haría la Fraternidad San Pio X en adjudicarse la propiedad sobre su palabra para censurarla y reprimirla.

Que contradicción farisaica que en plena época de libertad tan cacareada se imponga el silencio a Mons. Lefebvre por parte de sus propios discípulos.

Claro está que si la Iglesia esta eclipsada, nada de raro tiene que uno de sus más fieles servidores este también eclipsado. Lo que si asombra es que lo eclipsen quienes se dicen sus fieles continuadores.

P. Basilio Méramo
Bogotá, 8 de Abril de 2011

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>